

#COMPTE-RENDU

GT FORMATION

#POUR LA CGT

Pour la CGT la formation doit être inclusive, que ce soit par les conditions matérielles ou par le contenu des formations.

Les lieux de formations doivent être accessibles aux personnes en situation de handicap, le rythme de la formation doit être adaptée si besoin, par exemple en permettant de suivre la formation en deux ans plutôt qu'un.

Les structures d'accueil des enfants doivent être systématisées, de même, le calendrier des formations doit correspondre au calendrier scolaire. Par exemple une formation initiale se tenant d'octobre à mai pose plus de problèmes d'organisation pour les parents d'enfants scolarisés qu'une formation se tenant de septembre à juin.

De même, les formations continues à proximité du lieu de vie ne devrait pas se tenir le mercredi.

S'agissant du contenu des formations, il y a quelques années, à la demande de la CGT, une révision des modules pour en supprimer les stéréotypes sexistes avait été réalisée, cette veille doit être permanente et concerner l'ensemble des discriminations.

Si l'inclusion se faisait naturellement, on n'aurait pas besoin de plan d'action ; la formation est un moment stratégique dans la vie professionnelle, son inadaptation signifie échec et licenciement.

Dans le projet présenté n'apparaît pas les formations techniques, or, les programmes de formations doivent être construits en cohérence. Du reste dans le bilan ministériel sont incluses les formations techniques organisées par les directions du ministère.

Le plan présenté est quasi exclusivement centré sur les cadres, tous les collègues doivent bénéficier du plan de formation ministériel. La formation de l'encadrement commence au niveau chef de bureau ce qui est en décalage avec la réalité de l'encadrement sur le terrain.

D'un point de vue générale, ce plan vise à mettre en œuvre des Lignes Directrices de Gestion que nous avons combattues et que nous combattons toujours et dont nous voyons aujourd'hui les premiers effets, nous ne pouvons donc pas le cautionner.

RÉPONSE DU MINISTÈRE

Les axes concernent toutes les directions, c'est un document de cadrage. S'agissant de l'inclusion, le ministère sera particulièrement vigilant.
 Rien ne remplacera le présentiel, mais il faut intégrer des capacités de formation en distanciel.
 Un travail sera enclenché (état des lieux etc...) pour adapter les rythmes des formations à l'enjeu de l'égalité entre les femmes et les hommes.

1er Axe : Diffuser les valeurs et les principes de la République

Pour la CGT, cet axe est très inquiétant, il est intégralement centré sur la laïcité, cela écrase tout le reste (lutte contre les discriminations).

Comment va se traduire la formation « radicalisation » ? à quoi va-t-elle servir ?

Il n'y a aucune proposition pour lutter pour l'égalité femme homme et l'inclusion des personnes en situation de handicap alors que nous échangeons depuis des années sur ces questions.

Yannick L'Horty (universitaire spécialiste de l'évaluation des discriminations) a présenté un testing au conseil commun de la fonction publique qui prouve que l'origine ethnique supposée est la principale cause de discrimination à l'embauche des contractuels dans la fonction publique, nous avions demandé à la DGFAP d'enclencher un travail sur ce problème. Rien n'a été fait mais on nous annonce maintenant une formation laïcité-radicalisation qui alimentera un climat mortifère de suspicion dans les services.

Réponse du Ministère :

Ces formations découlent de la loi sur les valeurs de la République, la notion de laïcité recouvre la question de la neutralité des services publics. La mise en place d'un référent laïcité formé est obligatoire. Le module de la DGAFP comprend le socle commun de laïcité, des notions juridiques, historiques et 2 tests de positionnements en début et fin de formation.

2ème axe : Accélérer la transformation numérique de l'Etat

Suite à nos questionnements du dernier GT, le ministère assure que le dispositif de certification numérique (pac num) est accessible aux déficients visuels, et rappelle qu'il n'y a aucune obligation de transmission du résultat du test ni de formation.

La CGT prend acte, mais souligne qu'au-delà des conditions de réalisation de cette certification numérique, il existe un contexte :

>>> la mise en place de règles de gestions arbitraires qui développent les postes à profil ;

>>> le basculement dans le tout numérique entraînant la disparition des réseaux de proximité et l'exclusion d'une partie importante de la population.